

PAR COURRIEL

Québec, le 25 août 2020

Madame Cynthia Marchildon
Porte-parole
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
675, boulevard René-Lévesque Est, 6^e étage, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7
cynthia.marchildon@environnement.gouv.qc.ca

Objet : Projet de la ligne d'interconnexion des Appalaches-Maine

Madame,

À la suite de la deuxième partie de l'audience publique tenue les 18 et 19 août derniers sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet les questions que vous trouverez en fichier joint.

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 31 août prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux. Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse. Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Monique Gélinas
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j.

1. La Nation huronne-wendat a présenté un mémoire à la commission le 19 août dernier dans le cadre de la deuxième partie de l'audience publique et a précisé qu'elle n'avait pas été contactée ou consultée par le Ministère, ou par un autre ministère du gouvernement du Québec, dans le cadre du projet d'interconnexion.
 - a. La commission d'enquête souhaite savoir quelle est la procédure du Ministère quant à la consultation des nations autochtones dont les droits ou les activités sont susceptibles d'être touchés par la réalisation de projets assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.
 - b. Dans le cadre du projet de la ligne d'interconnexion des Appalaches-Maine, la Nation huronne-wendat a-t-elle été contactée par le Ministère, ou par un autre ministère? Si ce n'est pas le cas, pour quelles raisons?
2. Vous indiquez : « Le Ministère considère que le suivi environnemental des milieux humides proposé par Hydro-Québec est raisonnable. [...] Advenant le cas où la restauration des milieux humides perturbés temporairement n'était pas satisfaisante, le Ministère pourrait recommander une compensation financière afin de compenser ces pertes résiduelles supplémentaire » (DQ2.1, p. 6). À qui recommanderiez-vous cela et dans quel cadre légal?
3. Vous indiquez : « Dans le cadre du programme de suivi des milieux humides proposé par l'initiateur, il est prévu qu'un suivi des EEE soit également fait dans ces milieux. Ces mesures de contrôle en milieu humide ne s'appliqueraient qu'au Roseau commun, une espèce particulièrement surveillée par le Ministère. Advenant que ce suivi révèle que les mesures d'atténuation proposées n'ont pas été efficaces, l'initiateur pourrait mettre en œuvre des mesures de contrôle ou de confinement additionnelles, visant à éviter la propagation massive dans ces milieux naturels valorisés (DQ2.1, p. 3). »
 - a. Veuillez indiquer la nature de ces mesures de contrôle ou de confinement additionnelles.
4. L'organisme Nature-Québec a présenté un mémoire à la commission le 19 août dernier dans le cadre de la deuxième partie de l'audience publique et a exprimé une préoccupation à l'effet que l'exportation d'électricité liée à la ligne projetée pourrait nuire à la transition énergétique du Québec en diminuant les quantités d'électricité disponibles à moyen et à long terme ou en obligeant la mise en place de nouveaux moyens de production par Hydro-Québec ou des producteurs externes. La commission constate que le MELCC a commandé une étude de modélisation à la firme Dunsky visant à tracer les grandes lignes d'une décarbonisation de l'économie québécoise. Compte tenu que la modélisation a été réalisée à l'aide d'un modèle techno-économique, multirégional, couvrant les systèmes énergétiques du Canada, des États-Unis et du Mexique, la commission souhaite savoir si les résultats de cette étude, ou de tout autre, permettent d'éclairer la commission sur les points suivants :
 - a. De façon générale, quelle est l'évolution des exportations internationales d'électricité du Québec dans les trajectoires optimisées de réduction d'émissions de GES aux horizons 2030 et 2050 rapportées dans l'étude de la firme Dunsky?

- b.** L'ajout de la livraison de 9,5 à 10,0 TWh d'électricité ferme vers la Nouvelle-Angleterre sur une durée de 20 ans aurait-elle un impact sur la réduction des émissions de GES pour l'atteinte des cibles et objectifs de 2030 et de 2050?

- c.** Une fois le terme des contrats arrivés, quel effet leur reconduction sur une base de plusieurs années aurait-il?